



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « LA PLUS BELLE LETTRE AU PÈRE NOËL »

Article 1 : Généralités

A l'occasion de la manifestation *Le Mois Givré de Belfort*, le Groupe La Poste et la Ville de Belfort organisent conjointement le concours de « La plus belle lettre au Père Noël », qui se déroule du samedi 4 au lundi 20 décembre 2021. Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert aux enfants, jusqu'à 10 ans. La participation est individuelle et nominative.

Article 3 : Thème

Les participants devront rédiger une lettre au Père Noël.

Article 4 : Présentation

Sur les lettres doivent impérativement être inscrits le nom et le prénom de l'enfant, son adresse postale, son âge, les coordonnées téléphoniques et l'adresse email des parents.

Article 5 : Dépôt des lettres

Les lettres devront être déposées dans la boîte aux lettres spéciale du Père Noël, située devant la Maison du Père Noël, place d'Armes.

Article 6 : Sélection

Dix lettres seront sélectionnées (critères : originalité du courrier, esthétique...).

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel.

Article 7 : Lots

La Poste et la Ville de Belfort remettront aux gagnants divers lots (ex : des entrées à la patinoire avec location de patins, des entrées à la piscine, des entrées pour les Musées de Belfort...).

Article 8 : Remise des lots

Les gagnants seront invités à une remise des lots le lundi 27 décembre 2021, à 11h30, en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

Article 9 : Propriété

La Ville de Belfort disposera librement des lettres, qui pourront éventuellement faire l'objet d'une parution, ou de tout autre usage, sans que l'auteur puisse s'y opposer.

La Ville de Belfort pourra être amenée à photographier les enfants et à utiliser ces photographies, intégralement ou par extraits, à des fins de communication en les diffusant sur ses différents supports (internet, publications, etc.), pour une durée maximum de trois ans.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours, par le dépôt d'une Lettre au Père Noël, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

A Belfort, le 2 décembre 2021

Florence BESANCENOT
Adjointe au Maire
Chargée de l'Attractivité commerciale